

SAINT AUGUSTIN ET LE MYSTÈRE DE L'ÉGLISE- 3

L'action et la réflexion de l'évêque Augustin au service de l'unité de l'Église jusqu'à la Conférence de Carthage de 411

Au début de ce troisième et dernier cours avant les vacances d'été, je dois revenir sur ce que j'ai annoncé au début du premier, quand je pensais pouvoir traiter en trois cours de l'action d'Augustin au service de l'Église, ainsi que de son ecclésiologie – sa théologie de l'Église – telle que nous pouvons la trouver dans *La Cité de Dieu*. En fait, je n'ai pas pu faire l'impasse sur le schisme donatiste qui, depuis 312, tourmentait l'Église d'Afrique – le berceau de l'Église latine – car c'est dans cette Église divisée qu'Augustin exerça son ministère d'évêque et put réaliser, très concrètement, ce qu'était et devait être l'Église.

Nous avons donc vu comment Augustin s'était situé par rapport à l'Église avant et après sa conversion et après qu'il eut résolu de vivre en « serviteur de Dieu », c'est-à-dire en moine. Puis nous avons abordé ce que fut son engagement au service de l'Église dans laquelle il fut baptisé, à Milan dans la nuit de Pâques 387, en tant que prêtre (391), puis évêque (395).

Les textes que nous avons lus nous ont permis de le rencontrer dans son action, un peu comme si nous entendions sa voix telle qu'elle résonne encore dans ses écrits. Il nous faut aujourd'hui tenter de donner une vue d'ensemble de ce que fut son action. Nous avons choisi d'aller jusqu'à la Conférence de Carthage de juin 411, en raison du rôle très important qu'y tint Augustin, non seulement dans sa préparation, mais après, dans la publication de ses actes. Voulu par l'empereur Honorius, cette conférence devait réunir les deux évêchés rivaux en vue de mettre fin au schisme. Nous allons donc voir comment elle fut décidée...

Quant à l'ecclésiologie de saint Augustin, nous en parlerons dans une autre série de cours, après les vacances.

A. L'évolution de la crise donatiste pendant et après le règne de Théodose (379-395).

En 379, Augustin enseigne la rhétorique à Carthage : il ne partira pour l'Italie qu'en 383, pour en revenir baptisé en 388. Quant à 395, c'est la date probable de son ordination épiscopale, lui qui était prêtre depuis janvier 391, en tant que coadjuteur de Valère, l'évêque d'Hippone.

À la mort de Théodose, le 17 janvier 395, l'Empire fut partagé entre ses deux jeunes fils Honorius et Arcadius, sous la tutelle du général Stilicon et, comme nous l'avons déjà évoqué, cet affaiblissement du pouvoir central sera l'occasion d'un nouveau soulèvement africain contre l'Empire, lui-même de plus en plus menacé, au Nord, par la pression des barbares dont les chefs, dans la mesure où ils avaient été, bon gré mal gré les alliés de Rome, revendiquaient leur place dans l'Empire. C'est d'ailleurs cette menace venant du Nord qui entraîna, en 404, le transfert de la cour impériale d'Occident, de Milan à Ravenne, jugée plus facile à défendre.

C'est vers 388, année du retour d'Augustin en Afrique après la victoire de Théodose contre l'usurpateur Maxime qui convoitait les territoires du jeune Valentinien II, que Gildon, alors « comte » – chef des armées d'Afrique – pour avoir aidé les Romains à vaincre son frère Firmus en 375, quand ce dernier s'était révolté contre Rome, reprit à son compte, mais discrètement, le rêve de fonder un royaume maure indépendant de Rome, ce qui en fit un « allié objectif » des donatistes et des circoncillions. D'où, depuis la Numidie, une montée en puissance des donatistes autour du sinistre évêque de Thamugadi (Timgad), Optat, qui, jusqu'à sa disparition en 398, fut, « pendant dix ans, le gémissement de l'Afrique »¹.

Rappelons que c'est en 392, l'année qui suivit l'ordination presbytérale d'Augustin, que Primien succéda à Parménien, lequel, depuis 362, après la coupure des « temps macariens »

¹ *Contre la Lettre de Parmenianus*, II, 4 : « le gildonien Optat, pendant dix ans le gémissement de toute l'Afrique ».

(343-348) qui avaient éliminé Donat, dirigeait l'Église donatiste. Dès son élection, Primien eut à gérer le schisme maximianiste dans lequel Augustin ne manqua pas de relever de troublantes similitudes avec le schisme de 312, après que Majorinus se fut dressé contre Cécilien, lequel finalement fut confirmé par l'empereur sur le siège catholique de Carthage.

Donc, en 397, deux ans après la mort de Théodose et en espérant tirer parti de la division de l'Empire, Gildon tenta un coup de force contre Rome. Allié contre Honorius à Arcadius, l'empereur d'Orient, il décida un blocus qui priverait l'Italie du blé africain. Le Sénat et Stilicon le déclarèrent alors « ennemi public » (*hostis publicus*) et, au printemps 398, une armée romaine débarqua en Afrique, qui anéantit celle de Gildon aux confins de la Tunisie et de l'Algérie actuelles. Gildon tenta de fuir par la mer, mais capturé, fut exécuté ou mit fin à ses jours (juillet 398). Et c'est alors que « le gildonien Optat » de Timgad disparut lui aussi.

Rappelons que la religion civile, au nom de laquelle les chrétiens furent persécutés comme *hors-la-loi*, avait pour fonction d'assurer l'unité de l'empire. C'est au nom de ce principe que dans l'empire devenu chrétien, le nicéen Théodose (379-395) durcit les sanctions contre les hérétiques. Les mesures prises par Constantin et ses successeurs furent maintenues comme l'interdiction faite aux évêques de rebaptiser, sous peine de déposition (373) et de confiscation de leurs lieux de réunion (376), même si, en Afrique, par crainte de représailles donatistes souvent terribles, ces lois, qui semblaient continuer la répression « des temps macariens », ne furent jamais vraiment appliquées. Ce fut le cas de ce fameux décret de juin 392, par lequel Théodose condamnait les hérétiques à *une amende de dix livres d'or*, une somme considérable. Il est vrai que les donatistes ne manquaient pas d'en appeler à la distinction, probablement faite dans un esprit d'apaisement par Optat de Milév² à Parménien : *le donatisme n'est pas une « hérésie », mais un schisme*. Il suffisait donc d'un acte de réconciliation pour retrouver l'unité perdue. Mais les choses n'évoluèrent guère dans ce sens.

C'est dans le but de retrouver l'unité perdue que le concile catholique de Carthage d'août 403 proposa une conférence à l'épiscopat donatiste pour tenter de s'entendre avec lui. Mais cette proposition rencontra le refus méprisant de Primien qui reprit alors le mot d'ordre de Parménien : « *Il ne convient pas que les fils des martyrs se réunissent avec l'engeance des traîtres* ».

La réaction donatiste fut même violente : par exemple, c'est pour avoir transmis cette invitation à Crispinus, l'évêque donatiste de sa ville de Calama, que l'évêque catholique Possidius fut violemment agressé par un prêtre de Crispinus, également nommé Crispinus.

Voici le récit qu'en livra Augustin quelques années plus tard.

Contre Cresconius III, 50

50 [...] La maison dans laquelle Possidius et les siens s'étaient enfermés fut aussitôt cernée d'hommes armés, fermée avec des pierres, entourée de flammes, n'offrant plus aucune issue. Quant aux gens qui étaient là, ils saisirent rapidement le danger qui les menaçait, si le crime qui s'annonçait venait à s'accomplir ; aussi se mirent-ils à implorer pitié de la part de celui qu'ils n'osaient offenser en lui résistant ; c'est à peine s'ils essayaient d'éteindre les flammes qui s'approchaient de plus en plus. Mais Crispinus n'en continuait sa lutte qu'avec plus d'ardeur ; bientôt la porte céda sous la violence des coups ; l'ennemi envahit la maison, tua d'abord les animaux qui se trouvaient dans la partie inférieure de la maison, puis, s'emparant de l'évêque qu'ils trouvèrent à l'étage, ils le précipitèrent du haut en bas, après l'avoir meurtri de coups, de blessures et d'outrages. Les choses en vinrent au point que c'est Crispinus lui-même qui intercédait en sa faveur, comme s'il eût été fléchi par les prières de ceux qu'il méprisait souverainement dans sa colère, mais dont il redoutait le témoignage sur la matière de son crime.

² A ne pas confondre avec le gildonien Optat de Thamugadi (Timgad). C'est par le traité d'Optat de Milév *Contre les donatistes*, qu'Augustin put s'instruire sur les débuts du schisme.

51. Quand ces faits furent connus dans la ville (*oppidum*) de Calama, on se demanda quelle punition votre évêque Crispinus allait imposer à son prêtre. Une protestation explicite fut consignée dans les actes municipaux, afin que par crainte ou par honte soit appliquée la punition ecclésiastique. Comme il tenait cela pour totalement méprisable et que s'élevait parmi les vôtres un grand tumulte, ce à quoi [les lois] ne pouvaient répondre afin que la vérité puisse être proclamée - on estime que seront fermés les chemins déjà étroitement surveillés - ces lois qui ne manquaient pas, mais elles étaient quasi manquantes puisqu'elles dormaient dans nos mains. Elles furent invoquées contre votre évêque Crispinus, plus pour montrer notre mansuétude, que pour punir la cruauté des vôtres. Et il n'y avait pas d'autre moyen de montrer ce que, avec l'aide du Christ, pouvait l'Église catholique contre ses ennemis tout en refusant d'user de ce pouvoir, non pas selon la présomption hérétique, avec des circoncellions en fureur œuvrant pour leurs propres intérêts, mais selon la vérité prophétique avec des rois soumis au joug du Seigneur Dieu. Crispinus comparut donc et bien qu'il nia être hérétique devant le proconsul qui l'avait convoqué, fut facilement convaincu de l'être et, conformément au décret du grand empereur Théodose, condamné à l'amende des dix livres d'or ; mais grâce à l'intercession de Possidius, il ne fut pas forcé de s'en acquitter.

Tout est dit ici et avec grande précision, par Augustin : les donatistes ne veulent pas reconnaître leur violence, ni leur erreur, au sujet de ce qu'est l'Église ; et ils ne sont pas plus nés des martyrs, que ceux auxquels ils s'opposent ne sont nés des *traditores*. En effet, le baptême que nous ne pouvons accueillir que dans la foi est un engendrement spirituel et non pas charnel : il nous fait naître « dans l'Esprit Saint » comme déjà l'annonçait Jean-Baptiste à propos du baptême qu'allait donner Jésus, bien différent de celui qu'il pratiquait lui-même pour la rémission des péchés (cf. Jn 1,33).

Les chrétiens vivent alors dans un *état de droit* avec des « rois soumis au joug du Seigneur Dieu ». Les catholiques s'en remettent donc aux autorités civiles pour neutraliser la violence (cf. « on estime que seront fermés les chemins déjà étroitement surveillés ») et il en va de même pour les donatistes qui vont faire appel aux fils de ce même Théodose, ou plutôt tenter leur chance, sans reconnaître qu'ils n'en auront aucune, eux qui semblent croire que c'est par décret qu'on définit la violence, alors que la vérité, ne peut jaillir que reconnue par les hommes, elle qui, dans le cas contraire, leur résiste. D'où le caractère « prophétique » de la demande des catholiques que l'amende de dix livres d'or soit épargnée à leurs adversaires, car ce n'est pas par la contrainte que peuvent naître la vraie foi, l'espérance et la charité. En effet, ce n'est pas par les armes, mais par la foi sans défaillance de ses martyrs que l'Église a triomphé du paganisme, eux qui ont montré qu'ils ne redoutaient pas cette mort corporelle qui fait si peur aux hommes qui « vivent dans les ténèbres et à l'ombre de la mort » (Lc 1,79) puisque c'est en en menaçant les hommes que les puissants de ce monde finissent par tout obtenir d'eux. Et c'est selon ce principe, qui n'est pas selon Dieu, qu'agissent « les circoncellions en fureur œuvrant pour leurs propres intérêts », car pour eux, tout est bon contre les collaborateurs des Romains.

D'où, en guise de conclusion, cette alternative destinée à l'évêque Crispinus :

51 [...].L'appel [à l'empereur] fut accepté, mais il ne lui fut rien répondu d'autre sinon - ce que le parti de Donat savait déjà - qu'il relevait lui-même, comme tous les autres hérétiques de cette amende en or ; et cela, qu'il admette subir cette sanction commune puisque sa communion faisait l'objet d'une poursuite judiciaire semblable (*talis perscutionis*) ; ou, à défaut de l'admettre, qu'il n'aille pas jusqu'à proclamer que sa cause est juste parce qu'elle est frappée de cette peine par laquelle il voit que sont frappées les hérésies qu'il condamne lui aussi comme injustes et qu'il comprenne enfin que ce qui fait un martyr du Christ, ce n'est pas la

peine, mais la cause (*Christi martyrem non facit poena sed causa*) ! Quant à nous qu'il va jusqu'à présenter comme des persécuteurs cruels, si après le rescrit impérial, Crispinus n'a pas versé son or au fisc, il ne doit sa remise de peine (*indulgentiam*) qu'à la demande des évêques catholiques. Et maintenant que de toutes nouvelles lois se sont ajoutées menaçant vos évêques de proscription, que Crispinus jouisse en toute sécurité de ses biens, et que les clercs catholiques, tombés entre les mains des Circoncillions et de vos propres clercs, perdent leur maisons, leur subsistance, leur intégrité physique et la lumière des yeux !

Il y a je ne sais quelle lassitude, ou plutôt quelle résignation, dans ce subjonctif. Car Augustin sait quelles sont les mutilations pratiquées à titre de sanctions par les donatistes, parmi lesquelles celle qui consiste à rendre aveugle avec de la chaux mêlée de vinaigre pour accentuer la douleur. Mais voici ce qui arriva à Restitutus, l'un de leurs prêtres, pour avoir voulu « *rentré de son plein gré dans le sein de la paix catholique* » :

53 [...]. Bientôt il fut arraché à sa demeure par vos clercs et vos circoncillions, conduit en plein jour au village voisin, et en face d'une multitude de témoins, sans que personne n'ose s'y opposer, il fut frappé avec des cordes selon le bon plaisir de ses bourreaux, jeté dans une mare d'ordures, et coiffé par dérision d'un bonnet de joncs. Enfin, quand des témoins de ce cruel spectacle eurent les uns assez souffert et les autres assez ri, les bourreaux le conduisirent dans un lieu dont nul des nôtres n'osait approcher, et ce ne fut que le douzième jour qu'ils le remirent en liberté. J'ai porté plainte de ce fait à votre évêque d'Hippone, Proculianus, après avoir effectué toutes les formalités municipales, afin qu'il ne pût nier que ce fait avait été porté à son tribunal. Que m'a-t-il répondu ? Par quelle ruse a-t-il éludé l'enquête et repoussé ma demande ? Les actes publics ne laissent sur tous ces points aucun doute. Quant aux clercs qui passent de chez vous à chez nous, comment pourrions-nous raconter de manière suffisante ce qu'ils ont à souffrir de la part des vôtres ? Enfin, si n'importe lequel de ceux qui reviennent à nous n'a pas abandonné la vérité pour avoir été persécuté, nombreux sont ceux qui ne reviennent pas vers nous par crainte d'être persécutés pour la vérité de la part des vôtres.

Autre exemple, celui de Maximianus de Bagaï, l'une des citadelles du schisme, qui était passé au catholicisme et avait obtenu que soit rendue à la *Catholica* une basilique annexée par les donatistes. C'est par miracle qu'il soit sorti vivant de tous ses malheurs et puisse aller témoigner par les traces de ses blessures laissées sur son propre corps auprès de l'empereur. Le récit de sa mésaventure précède ce que nous venons de lire et sera repris dans la *Lettre 185* au comte Boniface « à propos du châtement des hérétiques » sur laquelle nous reviendrons.

Contre Cresconius III, 47

Poursuivi par ses ennemis, il s'était réfugié sous l'autel de cette basilique; cet autel fut brisé sur son corps; le bois, les cordes, le fer, tout fut employé pour le meurtrir, son sang coula en grande abondance. Il avait reçu à l'aîne une large blessure, des flots de sang noir en jaillissaient et il serait mort immédiatement, si leur cruauté n'avait pas été rendue inutile par la mystérieuse (*occultam*) miséricorde de Dieu. En effet, pendant qu'on le traînait à demi mort et dépouillé de ses vêtements, la plaie se trouva secrètement fermée par la poussière du chemin. De là, il fut pris en mains par les nôtres, mais violemment bousculé par ses bourreaux qui revinrent à la charge, et encore plus gravement frappé, il fut, de nuit, précipité du sommet d'une tour et tomba sur un tas de fumier, sans connaissance et n'ayant plus qu'un souffle de vie. Un pauvre voyageur ayant besoin de se soulager se retira en cet endroit et l'aperçut. Il le reconnut pendant que tout ému il revenait vers sa femme que la pudeur avait retenue

en chemin et qui portait une lanterne. Alors tous les deux le transportèrent dans leur maison, soit par compassion, soit dans l'espoir d'une quelconque récompense, avec l'intention de le rendre aux nôtres, soit vivant soit mort. Que dirai-je encore? Il guérit comme par miracle, il survécut et l'on compte sur son corps plus de cicatrices qu'il n'a de membres. Le bruit parvint au-delà des mers que cet évêque avait été tué par les vôtres, et la nouvelle de tant de barbarie et de cruauté avait pénétré tous les cœurs de l'horreur la plus profonde. Bientôt il suivit en personne, et la vue de ses plaies récemment cicatrisées, convainquit que le bruit de sa mort était un mensonge ; en effet, il avait été tellement difficile, en le voyant, de le croire encore vivant, qu'il n'était pas surprenant que la rumeur ait pu le faire passer pour mort. Là-bas, il rencontra son collègue de Thubursicu, dont j'ai parlé auparavant et quelques autres qui, eux aussi, avaient été persécutés à peu près de la même manière, sans qu'il leur fût possible de retourner dans leur patrie et, parce que la preuve était ainsi faite que la fureur de vos circoncellions se mettait entièrement au service de vos clercs pour commettre les crimes les plus odieux, une immense haine s'alluma contre vous, d'où le fait que furent ressorties toutes ces anciennes lois édictées contre vous et qu'en furent créées de nouvelles. Cependant, si on compare la sévérité de ces lois destinées à la cruauté désordonnée et qui se déploie sans loi, cette sévérité devrait passer pour une étonnante douceur. En effet, la mansuétude catholique se réclame tellement du pouvoir qu'elle a reçu pour punir la sauvagerie hérétique que, bien plutôt, se déchaînent contre nous, et de manière encore plus folle que dans leur menace, meurtres, rapines, incendies, et pratiques destinées à rendre aveugle.

C'est cet accroissement de violences des donatistes contre les catholiques et contre ceux des leurs qui étaient passés au catholicisme, qui va amener un durcissement de la politique impériale, surtout après avoir reçu, exceptionnellement à Rome, la délégation envoyée par le concile catholique de Carthage du 16 juin 404 qui parvint à destination un peu après les cicatrices portées par Maximianus de Bagai, dont nous venons de lire la mésaventure et qui rencontra une autre victime, Servus Dei de Thubursicu³. Honorius répondit par l'*Édit d'union de 405*, qui faisait du donatisme une *hérésie* punie par la redoutable amende des dix livres d'or, une amende qui serait doublée pour les gouverneurs de provinces qui ne l'appliqueraient pas. Sans perdre de vue la différence entre contraindre et convaincre, Augustin reconnaît que si les pouvoirs publics ne manifestent pas leur force et leur autorité rien n'arrêtera la violence.

Mais, en 408, probablement sur l'ordre d'Honorius, Stilicon est assassiné et les donatistes mettent un grand espoir dans son remplacement par Olympius jusqu'à faire courir le bruit de la proclamation prochaine d'un édit de tolérance. En fait, et bien au contraire, Olympius avait pris une ordonnance prescrivant la peine de mort contre les donatistes qui troubleraient le culte catholique⁴, ce à quoi Augustin réagit dans une lettre au proconsul Donatus : il fallait réprimer les fautes, mais laisser aux fautifs la possibilité du repentir (*Lettre 97*), car, il faut le noter, Augustin fut toujours opposé à la peine de mort. Fin 409, Olympius fut renvoyé pour son insuffisance militaire contre Alaric. Des Germains, ariens ou païens, entourent désormais Honorius qui, pour ramener la paix, rend la liberté de culte aux hérétiques et aux païens. Ce sera l'*Édit de tolérance* adressé au comte d'Afrique, Héraclianus, au printemps 410, à la suite duquel l'évêque d'Hippone dut supporter l'entrée triomphale dans sa ville du nouvel évêque donatiste, Macrobius, auquel il lui fallut rendre la basilique confisquée en 407, basilique « dont les clercs de Macrobius lavèrent le pavement à grand renfort d'eau salée pour le purifier de ses souillures »⁵.

³ Cf. S. Lancel p. 408

⁴ Cf. S. Lancel, p. 415

⁵ Lancel, p.416

C'est dans ce contexte que le concile catholique de Carthage de 410 envoya une nouvelle délégation à la cour de Ravenne. Honorius abrogea l'ordonnance qui libérait les cultes païens et hérétiques, tout en allant même jusqu'à prescrire la peine de mort... Mais la délégation demandait aussi la convocation d'une conférence entre les deux évêchés et Honorius désigna à cet effet, le tribun notaire Marcellinus pour l'organiser et la présider. Ce sera la fameuse Conférence de Carthage dont l'annonce, en raison de la prise de Rome par Alaric en août 410, fut différée en janvier 411 : l'ouverture se fera au début du mois de juin 411.

Voilà sommairement présentée, quelques faits marquants antérieurs à cette Conférence de juin 411. Si malgré toutes les attaques qu'ils subissaient de la part des donatistes et de leurs alliés circonciliens, les catholiques cherchaient à atténuer les peines infligées à leurs adversaires, c'était moins par crainte des représailles – ce qui n'était pas toujours le cas des fonctionnaires impériaux – que dans l'espoir d'une réconciliation.

B. Les grands traités d'Augustin contre le donatisme

Ces traités se regroupent autour de trois noms : Parménien, l'ancien primat donatiste dont on sait qu'il mourut vers 392 et fut remplacé par Primien ; Pétilien, l'évêque donatiste de Circe, et le grammairien Cresconius. Ce que les *Révisions* nous disent de la composition de ces différents traités nous permet de suivre Augustin dans son action et dans sa réflexion.

1. Contre la lettre de Parménien, en trois livres (Révisions II, 17, vers 400).

Selon l'ordre des *Révisions*, ce *Contre la lettre de Parménien* est séparé du traité, perdu, *Contre le parti de Donat* (II, 5), évoqué dans notre séance précédente, par une douzaine de titres, ce qui nous donne une idée des occupations d'Augustin dans ces années-là. Parmi ces douze titres deux sont particulièrement importants même s'ils furent rédigés, à la chandelle, de nuit, loin de l'urgence et du feu de l'action : les *Confessions* (*Révisions* II,6) dont les treize livres seront terminés vers 400, et le traité sur *La Trinité* (*Révisions* II,15), entrepris aussitôt après, mais dont les quinze livres ne seront achevés qu'en 420, non sans quelques incidents – un vol de manuscrits et une publication partielle à l'insu d'Augustin – qui faillirent en arrêter la rédaction définitive. Et à ces deux traités il faut ajouter des écrits contre les manichéens, dont le *Contre Faust* en trente-trois livres (*Révisions* II, 7) ainsi que plusieurs commentaires de l'Écriture.

La lettre de Parménien à laquelle répond ici Augustin, est celle que le primat donatiste écrivit à Tyconius en 378, pour lui reprocher ses positions sur l'Église et le ramener à l'orthodoxie donatiste. On ne sait si Augustin de retour d'Italie (388) rencontra ce théologien donatiste qui n'était pas clerc, « *cet homme dont on admire la vive intelligence et la richesse du langage, mais hélas donatiste* »⁶. Ce que l'on sait c'est qu'il découvrit avec grand intérêt son *Livre des Règles* qui ne fut pas sans le marquer dans sa propre lecture des Écritures. C'est pourquoi il ne pouvait pas ne pas rendre compte de cet ouvrage dans *De la Doctrine chrétienne*, ce traité en quatre livres qu'il composa au début de son épiscopat à la demande d'Aurelius de Carthage, mais dont il suspendit la rédaction au beau milieu de livre III (§36) – un peu avant de parler de Tyconius dans les chapitres 42-56 – pour le reprendre en 426, exactement là où il l'avait laissé trente ans plus tôt (cf. *Révisions* II, 4), un arrêt qui s'explique sans doute par la reprise de la lutte contre le schisme, ou peut-être, par le fait de n'avoir pas obtenu le feu vert de la part d'Aurelius.

Dans sa lettre, Parménien reprochait à Tyconius d'avoir critiqué la manière dont lui-même interprétait certains passages des Écritures afin qu'elles servent la cause donatiste :

Contre la lettre de Parménien, I, 1

[...] Tyconius, frappé de tout côté par ces citations des livres saints, ouvrit enfin les yeux, et reconnut que l'Église de Dieu était répandue sur toute la terre, comme cela depuis longtemps avait été vu et annoncé par le cœur et la bouche des saints. Fort

⁶ *Contre la lettre de Parménien*, I, 1,1 : *sed tamen donatistam*.

de cette conviction, il entreprit, contre les siens, de démontrer et de soutenir que le péché, si criminel et affreux qu'il soit et de quel homme qu'il puisse être, ne saurait annuler les promesses de Dieu. En effet, aucune impiété, quelle qu'elle soit, de n'importe lequel de ceux qui sont (*constitutorum*) dans l'Église, ne peut avoir pour effet de rendre vaine la fidélité de Dieu au sujet de l'Église appelée à se répandre jusqu'aux extrémités de la terre, comme cela était contenu dans la promesse faite à nos pères et est maintenant rendu manifeste. Voilà ce que Tyconius développait avec force et abondance, fermant la bouche à ses contradicteurs à grand renfort de preuves évidentes tirées des Saintes Écritures. Mais il n'a pas vu la conséquence qui s'imposait : qu'en Afrique appartiennent à l'Église répandue sur toute la terre ces chrétiens qui se rattachent non pas à ceux qui se sont séparés de la communion et de l'unité avec toute la terre, mais à ceux qui sont en communion avec toute la terre. De son côté, Parménien et les autres donatistes ont bien vu cette conséquence, mais ils ont préféré s'opposer aveuglément à la vérité si évidente que défendait Tyconius plutôt que de la reconnaître et d'accepter de ce fait la victoire des Églises d'Afrique qui jouissaient de la communion de cette unité dont parlait Tyconius, mais dont ils se sont eux-mêmes séparés. Parménien crut d'abord qu'il lui suffirait d'une lettre pour corriger cet esprit rebelle; mais plus tard, à ce qu'on dit, il le fit condamner par l'un de leurs conciles.

Étant donné la proximité doctrinale entre Augustin et Tyconius, on est bien obligé de reconnaître que l'attachement de Tyconius à l'Église donatiste avait une autre racine que théologique : vraisemblablement l'hostilité des Africains envers le colonisateur romain et contre ses collaborateurs parmi lesquels il fallait compter non seulement les riches propriétaires terriens que harcelaient les circoncillions, mais la *Catholica* soutenue par l'empereur...

Il reste que, du point de vue théologique, la position des donatistes est insoutenable. D'où cette question d'Augustin à Parménien mort, mais à travers lui, à tous les donatistes :

Contre la lettre de Parménien I, 2

I,2 Mais, je te le demande, qu'est-ce qui a donc été publié par ces témoins fidèles que vous voulez plus dignes de foi que Dieu ? Serait-ce à cause des « traditeurs » africains qu'il n'a pas été permis à la race d'Abraham, c'est-à-dire au Christ, de se répandre dans toutes les nations et de s'éteindre dans les pays d'où elle nous est parvenue ? Dites donc alors qu'on doit croire vos collègues plus que le Testament de Dieu ; et tout en disant de telles choses, vous vous glorifiez d'avoir sauvé des flammes ce même Testament que vous travaillez à détruire par votre langue.

Augustin retrace alors l'histoire du schisme sans négliger d'en dénoncer les incohérences avant de faire référence, comme Tyconius, à la parabole du bon grain et de l'ivraie (*zizania*). En fait, c'est le tri annoncé pour la fin des temps que Donat et son Église ont eux-mêmes voulu faire, à la place de Dieu, mais sans voir que, « *en semblant fuir la zizanie, ils prouvaient qu'ils étaient eux-mêmes zizanie puisque, d'une manière manifestement sacrilège, ils contredisaient la parole du Seigneur disant : 'Laissez-les tous deux croître jusqu'à la moisson'* » (I, 14,21).

Les deux autres livres du traité examinent les citations bibliques avancées par Parménien contre Tyconius, tout en renvoyant à un autre et futur ouvrage – le traité *Du Baptême* – le traitement de la question de la validité d'un sacrement administré par un homme indigne.

Voici, en bref, la question et sa réponse :

Contre la Lettre de Parménien II, 14,32 :

Pourquoi donc Parménien se lance-t-il dans de sottes vantardises ? Il déclare : « *Jamais la censure de la loi divine ne souffrira qu'un mort puisse vivifier quelqu'un, un blessé soigner, un aveugle rendre la vue, un homme nu vêtir, ni un être*

souillé purifier». C'est le Seigneur qui ressuscite les morts, c'est le Seigneur qui guérit les blessés, c'est le Seigneur qui rend la vue aux aveugles, c'est le Seigneur qui revêt les gens nus, c'est le Seigneur qui purifie les êtres souillés. [...]

Pour Parménien, le « mort » désigne le pécheur excommunié, et donc le clerc catholique. Mais, réponse d'Augustin qui s'en expliquera dans le traité *Du baptême*, c'est le Christ *en personne*, unique médiateur entre Dieu et les hommes, qui baptise et communique sa vie dans les sacrements, si bien que la grâce qu'ils communiquent ne dépend absolument pas de la sainteté du ministre. Et tel est bien le sens de l'ordination : le prêtre est ordonné pour agir *in persona Christi*, ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y avoir de prêtres scandaleux, comme aujourd'hui avec la révélation des crimes de pédophilie. Voilà qui est très douloureux pour l'Église, mais qui constitue en même temps un appel à la conversion, car, pour être « *le sacrement universel du salut* » comme elle se définira au concile Vatican II (*Lumen gentium*, n° 48), l'Église ne doit pas avoir peur de la vérité mais se purifier sans cesse.

Et puis il y a, au début du livre III, cette grande question « posée et résolue », ainsi formulée par Augustin dans la notice des *Révisions* (II,17) :

Oui ou non, les mauvais contaminent-ils les bons dans l'unité et la communion des mêmes sacrements ? Et comment ne les contaminent-ils pas ? Cette question intéresse toute l'Église répandue dans le monde entier et c'est en calomniant [cette Église] que les donatistes ont fait schisme.

La réponse semble donnée par saint Paul, qui d'ailleurs cite le *Deutéronome* : « Enlevez le mal (*malum*) du milieu de vous » (1Co 5,13 - *Auferte malum ex vobis ipsis*), mais avec toute l'ambiguïté de la traduction latine, puisque *malum* peut désigner aussi bien le mal que le méchant, si bien qu'Augustin justifiait sa lecture « moralisante » par le fait que saint Paul n'ait pas écrit : « Chassez les méchants (*malos*) de vos assemblées ». Or, comme il le reconnaît dans les *Révisions*, le mot grec *poneron*, rendu en latin par *malum*, ne peut désigner qu'un homme mauvais. Autrement dit :

« le texte grec est écrit pour que l'on comprenne sans ambiguïté : cet homme mauvais (*hunc malum*) et non ce mal (*hoc malum*), bien que ce soit selon ce dernier sens que j'ai répondu à Parménien » (*Révision* II,17) .

Cependant cette erreur de traduction n'en infirme pas pour autant la thèse de Tyconius qu'Augustin, au début du livre III, reprend de fait contre Parménien qui pouvait, quant à lui, se réclamer de la discipline ecclésiastique, en vigueur pour excommunier. En effet, pour Augustin, qui estime suivre l'enseignement de saint Paul, il convient de « nous supporter les uns les autres », car « sans l'unité de l'esprit par les liens de la paix » (Ep 4, 2-3), *la répression du mal devient non seulement superflue, mais encore pernicieuse parce qu'elle cesse d'être un remède* » (III,1).

Or c'est précisément ce mauvais usage de la discipline ecclésiastique que pratiquent les donatistes « *en calomniant l'Église répandue dans le monde entier* », puisque c'est d'elle qu'ils se sont séparés tout en se prétendant être la véritable Église du Christ, même si l'on peut leur objecter que celle-ci, selon eux, n'existerait qu'en Afrique ! En effet, ils ne voient même pas qu'ils annulent ainsi la promesse faite par Dieu à Abraham de bénir en lui, dans sa descendance, toutes les tribus de la terre : cette « descendance unique » que saint Paul a comprise comme ne pouvant être que le Christ (cf. Ga 3,16), descendant d'Abraham dans sa chair, mais le Christ lié à son Corps, l'Église dans laquelle tous les hommes ont vocation d'entrer.

Augustin indique ici qu'il a changé de position et qu'il a fini à se résigner à l'excommunication parce que celle-ci n'est pas seulement une sanction, mais un signal pour les autres. Toutefois, au début du cinquième siècle, Augustin misait encore sur la correction fraternelle, sa règle étant de se garder soi-même du mal tout en supportant les méchants. Toutefois les violences donatistes sans exclure qu'il ait pu y avoir des réponses violentes de la part de certains catholiques, l'amènèrent à évoluer, lui et ses collègues dans l'épiscopat, en demandant la stricte application des lois impériales, afin d'assurer l'ordre public, ce qui, sans

se confondre avec des conversions forcées, est la condition de toute liberté de conscience. Occasion également de rappeler, contre ceux qui en font l'inspirateur de l'Inquisition médiévale, sa totale opposition à la peine de mort, l'important pour lui, comme pour l'Église dont il était un porte-parole autorisé, n'étant pas d'éliminer le coupable de crainte qu'il ne contamine les autres, mais de lui donner la possibilité de s'amender.

2. Du baptême contre les donatistes, en sept livres (400-402)

L'essentiel semble est dit dans la notice des *Révisions* II,18 :

Contre les donatistes qui essayaient de se justifier par l'autorité du bienheureux évêque et martyr Cyprien, j'ai écrit sept livres sur le baptême, dans lesquels j'ai montré que, pour réfuter les donatistes et leur fermer définitivement la bouche, de sorte qu'ils ne puissent plus défendre leur schisme contre la *Catholica*, rien ne vaut les lettres et les actes de Cyprien.

Partout où dans ces livres, j'ai rappelé que « *l'Église n'a ni tache ni ride* » (Ep 5,27), il ne faut pas comprendre qu'elle est déjà ainsi, mais qu'elle est préparée en sorte qu'elle le soit quand elle apparaîtra dans sa gloire. Maintenant en effet, à cause des ignorances et des faiblesses de ses membres, elle doit tout entière dire chaque jour : « *Pardonne-nous nos offenses* ». [...]

La position d'Augustin peut se ramener à trois propositions :

1) C'est le Christ qui baptise à travers le ministre, et non pas le ministre. Ce qui veut dire que la grâce du baptême ne vient pas d'un homme, mais de Dieu.

III, 15. L'eau sur laquelle on invoque le nom de Dieu ne devient « *ni profane ni adultère* », même si ce nom est invoqué par des profanes et par les adultères ; car ni la créature (l'eau), ni le nom prononcé ne sont adultères. Par conséquent, le baptême du Christ, consacré par les paroles évangéliques, même conféré par des adultères à des adultères⁷, est saint, quoique ces derniers soient impurs et coupables. Cela, parce que sa sainteté ne peut être souillée, et que la force divine reste attachée à ce sacrement, aussi bien pour le salut de ceux qui en font bon usage, que pour la ruine de ceux qui l'utilisent mal. [...] En effet, si nous comparons l'esprit aux choses visibles au moyen desquelles les sacrements sont administrés, qui ne voit que ces choses sont corruptibles ? Mais si nous pensons à ce qui s'accomplit par ces choses visibles, comment ne pas voir que cela est incorruptible, même si ceux qui donnent le sacrement, se rendent, par leurs mœurs, dignes d'être récompensés, ou d'être voués au châtement ?

2) Le baptême est indélébile : comme le *stigma*, la marque au fer rouge sur le dos de la main droite des soldats romains, qui persistait même chez les déserteurs. Et les donatistes, ne sont-ils pas des déserteurs par rapport à la grande Église ? Dès lors, quand on envisage d'entrer un jour dans la *Catholica*, pourquoi se faire baptiser dans leur Église ? « *Pourquoi prendre le risque d'être l'apostat d'un jour ?* ». Sinon la crainte d'une sanction donatiste ?

3) À moins de le réduire à un rite magique, il convient de distinguer le baptême du Christ de ses fruits qui sont la rémission des péchés et la vie éternelle. En effet, on peut très bien ne pas faire fructifier la grâce de son baptême, tout comme on peut y revenir dans un mouvement de conversion. D'où la fameuse formule de Cyprien : « *Hors de l'Église pas de salut* », le plus souvent comprise dans un sens juridique, alors que c'est essentiellement de l'unité de la charité qu'il s'agit.

⁷ Rappelons que dans l'Ancien Testament, l'adultère sert à désigner l'idolâtrie et l'infidélité à l'Alliance.

Du baptême contre les donatistes IV, 17,24

24. *Est-ce que, demande Cyprien, la puissance du baptême peut être plus grande et plus efficace que la confession et que le martyre (passio) puisque que confesser le Christ devant les hommes, revient à être baptisé dans son sang? Et cependant, ajoute-t-il, ce baptême n'est d'aucune utilité à l'hérétique, car, bien que confessant le Christ, il a subi la mort hors de l'Eglise. Cette dernière observation est très vraie, car, tué hors de [la communion] de l'Eglise, il faut admettre qu'il n'a pas cette charité dont l'Apôtre dit : « Lors même que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, ma mort ne m'apporte rien » (I Cor 13, 3). Si, par ce manque de charité, souffrir le martyre ne sert à rien, il n'est pas non plus utile, selon Paul, de vivre sans charité à ceux qui sont dans l'Église par envie ou avec de mauvais desseins. Commentaire de Cyprien : et cependant, ils peuvent recevoir et donner le véritable baptême. « Hors de l'Eglise, pas de salut ». Qui peut le nier? Par conséquent, les biens de l'Eglise, reçus hors de l'Eglise, ne peuvent valoir pour le salut. Mais, autre chose ne point posséder, autre chose posséder inutilement. Celui qui n'a pas le baptême doit être baptisé pour l'avoir; celui qui l'a de manière inutile doit se corriger pour l'avoir de manière utile.*

Il y a donc deux manières d'entendre la fameuse formule de Cyprien *Hors de l'Église, pas de salut* : pour exclure et condamner – ce qui est contraire au plan de Dieu de sauver tous les hommes (cf. 1 Tm 2,4) – ou comme une invitation à revenir à la source : la charité. En effet, même s'il peut être *valide* hors de l'Église catholique, le baptême, n'est jamais qu'un commencement qui reste inutile tant qu'il n'est pas mis en œuvre en vue de se libérer du péché pour avoir la vie éternelle. L'Église n'est donc pas à comprendre comme un espace juridique, mais comme une communion de charité, c'est-à-dire de l'amour qui vient de Dieu. On peut penser ici à certaines questions auxquelles le pape François se trouve confronté comme l'accès à la communion du conjoint non catholique dans les mariages mixtes, ou celle des divorcés remariés. On doit alors faire preuve de discernement, car il ne s'agit ni de brader l'Église, ni de manquer à la miséricorde.

JLC Le dogme a été le fruit d'un long travail : des gens, animés par l'Esprit, ont construit quelque chose de cohérent. N'y a-t-il pas aujourd'hui chez certains religieux de quoi faire évoluer le dogme ? Les choses sont-elles vraiment fermées ? Je pense à la théorie de l'évolution que le Vatican a fini par reconnaître. Le dogme a évolué, regardez le péché originel...

SC C'est la manière de l'expliquer et de le comprendre aujourd'hui...

JLC Je me dis : ou l'Esprit souffle, ou il ne souffle pas. Il semblerait qu'il y ait aujourd'hui un défaut d'Esprit, pourtant je ne peux nier qu'il agisse dans ma vie...

JM Oui, mais l'Esprit ne peut pas conduire non plus à faire n'importe quoi...

SC Il y a eu un accord entre catholiques et luthériens, mais il y a des gens qui ne sont pas d'accord... Le pape renvoie les évêques allemands à leur copie : il me semble que c'est là une manière de solliciter l'Esprit Saint.

JM Il y a effectivement une grande différence avec l'époque où tout était décidé par Rome. Il me semble que nous sommes entrés dans l'âge de l'œcuménisme et que c'est à partir de là que nous pouvons penser aujourd'hui le mystère de l'Église puisque la division est pour ainsi dire notre point de départ obligé. En effet, quand nous avons été baptisés enfants, ce fut dans une confession que nous n'avions pas choisie, car relativement peu d'individus ont choisi d'en changer pour convenance personnelle, et en un sens, cela ne revient-il pas à se faire juge de l'Église tout en se jugeant meilleur qu'elle : n'est-ce pas rester extérieur à son mystère ? D'autre part, l'unité apportée par l'Esprit ne sera pas de compromis, mais libératrice et de pleine lumière. Elle nous sera donnée par des chemins que lui seul connaît et cela prendra le temps qu'il faudra, mais, pour la recevoir, encore faut-il la désirer et la demander ! Ainsi, peu de choses nous

séparent des orthodoxes, mais il faut voir comment certaines Églises mettent des bâtons dans les roues, comme à propos de cette anomalie de la date de Pâques... Pour ma part je me dis que l'Église romaine a été l'héritière de l'empire romain et que sa fonction, contre les barbares, fut de maintenir l'unité de l'empire. D'où son centralisme, plus ou moins rigidifié, bien souvent obstacle à la communion dans la charité...

Mais comment les donatistes peuvent-ils se réclamer de l'autorité de Cyprien ?

VI,1 [...] À une époque où la coutume en usage dans l'Église pouvait être discutée parfois vivement sans perdre pour autant la charité ni l'unité, il apparut que, pour quelques évêques, par ailleurs très remarquables, avec à leur tête le bienheureux Cyprien, il ne pouvait pas y avoir de baptême du Christ chez les hérétiques ou les schismatiques, et cela parce que le sacrement n'était pas distingué par eux de son effet ou, si l'on préfère, de l'usage du sacrement (*sacramentum ab effectu, vel usu sacramenti*). Et parce qu'ils n'avaient trouvé, chez les hérétiques, ni son effet ni son utilisation pour la libération du péché et la rectitude du cœur, ils estimèrent que le sacrement lui-même ne s'y trouvait pas non plus. Mais, tournant les yeux vers la grande quantité de paille qui se trouve dans l'Église, en raison de ceux qui, même dans l'unité, ne renoncent pas à leur perversité et mènent une vie de perdition, il leur apparut que ceux-là ne pouvaient ni avoir ni donner la rémission des péchés [...] Cependant qu'ils aient, donnent et reçoivent le sacrement du baptême, fut suffisamment évident aux pasteurs de l'Église catholique répandue par toute la terre, pour que cet usage originel soit ensuite confirmé par l'autorité d'un concile général. Quant à la brebis qui errait dehors, après avoir reçu le caractère du Seigneur des mains de ceux qui l'avaient mensongèrement dépouillée en la recevant hors de l'Église, quand, venant au salut de l'unité chrétienne, elle se corrige de son erreur, est libérée de sa captivité et soignée de ses blessures, on estima qu'il était préférable de la reconnaître marquée du caractère du Seigneur que de mettre cela en doute. En effet, ce caractère, de nombreux loups l'appliquent à d'autres loups, qui semblent certes à l'intérieur, mais qui, en réalité, par les fruits de leur mœurs dans lesquelles ils persévèrent jusqu'à la fin, n'appartiennent certainement pas à cette autre Brebis, une à partir d'une multitude (*ad illam ovem, quae etiam ex multis una est*)⁸. Car, selon la préscience de Dieu, de même que beaucoup de brebis errent à l'extérieur, il y a beaucoup de loups en embuscade à l'intérieur, mais, parmi ceux-là, le Seigneur reconnaît les siens (2 Tm 2,19), c'est-à-dire ceux qui n'écoutent pas d'autre voix que celle de leur pasteur, même quand cette voix passe à travers ceux qui ressemblent à ces pharisiens, dont il est dit : « *Faites ce qu'ils vous disent* » (Mt 23, 3).

Cependant, depuis Cyprien et par ses conciles, l'Église a tranché en faveur d'un unique baptême, comme nous le redisons dans le *Credo* de Nicée-Constantinople. Pourquoi ? Parce que, en réitérant le baptême, c'est la nature du sacrement qui se trouvait remise en cause et donc la confiance que les fidèles peuvent lui accorder. Toutefois, il ne s'agit plus alors du baptême « *Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit* », mais d'un signe d'appartenance de celui qui le reçoit à celui qui le lui donne ou à tel groupe humain. Il faut donc lever le malentendu :

VI, 2 [...] Ainsi, quiconque se sépare de l'unité en réitérant le baptême pour se conformer à l'opinion de Cyprien, quand celui-ci jugeait à propos de rebaptiser tous ceux qui venaient de l'hérésie, montre qu'il rejette de Cyprien tout ce qui est digne de louange, et s'attache à ce qui doit en être émondé, car il ne trouve pas ce qu'atteint

⁸ Cette formule semble désigner l'Église, unité d'une multiplicité.

Cyprien. En effet, alors que lui condamnait sévèrement et par un saint zèle ceux qui s'étaient séparés de l'unité et qu'il les estimait également séparés par le baptême ; ceux-là, au contraire, regardant comme quasiment négligeable le fait d'être eux-mêmes séparés de l'unité du Christ : ils soutiennent que le baptême du Christ n'est pas ici, mais qu'il en est parti avec eux. Bien loin donc d'être dans la fécondité de Cyprien, ils ne sont même pas à la hauteur de ce qui chez lui doit être retranché.

Il convient de distinguer entre la lettre et l'esprit ! Cyprien avait la passion de l'unité, alors qu'ils sont sous l'emprise du démon de la division. Certes, le baptême des donatistes est bien celui du Christ, mais ils oublient que le baptême n'a de sens que si nous nous en servons, avec la grâce de Dieu, pour transformer notre vie et *nous conformer au Christ*.

C'est ce qu'Augustin explicitera, en 412, dans son premier traité antipélagien :

De la peine et de la rémission des péchés II, 9

[...] Ce n'est pas à partir du moment où quelqu'un est baptisé, que toute sa vieille infirmité a disparu ; mais la rénovation commence par la rémission de tous ses péchés et, pour autant qu'il puisse goûter les choses spirituelles, pour autant qu'il les goûte déjà. Quant aux autres effets de cette rénovation, ils ne sont accomplis qu'en espérance, jusqu'à ce qu'ils s'achèvent en réalité, c'est-à-dire jusqu'à ce que son corps lui-même soit renouvelé et changé en cet état meilleur d'immortalité et d'incorruptibilité dont nous serons revêtus à la résurrection des morts.

Il y a donc deux manières de penser l'Église : comme une institution humaine dont il nous faudrait assurer la permanence, en se fondant sur le droit canon, ou bien comme ce mystère dans lequel nous introduit la grâce divine pour nous rendre capables de rencontrer le Dieu-Trinité et, avec tous nos frères et sœurs déjà chrétiens, vivre de la charité, tout en travaillant à la venue du règne de Dieu qui mystérieusement se construit dans tous les cœurs.

Nous sommes le Corps du Christ, voilà qui n'est pas très facile à comprendre et surtout à assumer dans notre relation aux autres qui le sont également, ou du moins sont appelés à le devenir. Quand le pape François s'en prend au cléricisme c'est pour appeler à la conversation une Église qui n'aurait pas d'autre but que de se complaire en elle-même et qui donc ne serait pas plus ouverte à l'Esprit Saint qu'aux autres hommes, croyants ou incroyants, dans lesquels le Père est à l'œuvre. La mission de l'Église est d'annoncer à tous les hommes la bonne nouvelle du salut, ou encore de rassembler toute l'humanité pour qu'elle s'ouvre à la vie de Dieu.

3. La Lettre 53, à Generosus, fidèle catholique de Cirta (vers 400).

Vers 400, Generosus, un fidèle catholique de Cirta (Constantine), reçoit une lettre d'un prêtre donatiste de la ville qui prétend avoir reçu d'un ange la mission de le convertir au donatisme. Generosus confie la lettre à son évêque, Fortunatus, qui a justement chez lui, les deux évêques qui avaient ordonné son prédécesseur Profuturus, fin 395, Augustin et Alypius, de nouveau de passage à Cirta. Cette lettre cosignée par les trois évêques, est adressée à Generosus (qui est dit « *avoir ri de la lettre du prêtre dans son âme catholique* ») pour qu'il la transmette au prêtre donatiste.

Dès les premières lignes, une citation de saint Paul ne peut pas mieux tomber pour dénoncer la fourberie du prêtre: « *Si nous-mêmes ou si un ange venu du ciel vous annonçait un évangile différent de celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème* » (Ga 1,8) :

1. [...] Il t'a été annoncé, par la bouche du Seigneur Jésus-Christ lui-même, que son Évangile sera porté à toutes les nations, et qu'alors ce sera la fin (cf. Mt 24,14). Il t'a été annoncé, par les prophètes et les apôtres, que des promesses ont été faites à Abraham et à sa descendance, qui est le Christ (Ga3, 16), quand Dieu lui disait : « *Toutes les nations seront bénies dans ta descendance* » (Gn 12,3). Si donc un ange du ciel te disait, à toi qui es le témoin de l'accomplissement de ces promesses: « *Laisse-là le christianisme de toute la terre et prends le christianisme du parti de*

Donat, dont l'ordre est exposé dans la lettre de l'évêque de ta cité», cet ange devrait être anathème, parce qu'il s'efforcerait de te retrancher du tout, de te pousser dans son parti et de te séparer des promesses de Dieu.

Il est bien évident que ce « tout » comprend aussi ces pécheurs que les donatistes ont bien en vain voulu exclure de leur Église, car ils n'en manquent pas, mais, ce faisant, ils se sont retranchés de la source de vie et veulent en retrancher d'autres avec eux pour en faire « *du bois sec pour le feu* ».

Suit la liste des évêques de Rome, jusqu'à Anastase⁹, pour bien montrer qu'il ne s'y trouve aucun évêque donatiste, même si les donatistes ont envoyé un évêque à Rome « *pour être placé à la tête d'un petit nombre d'Africains appelés montagnards ou cutzupites* ». Cette liste témoigne non seulement de l'enquête menée par Augustin, mais surtout du fait que cette liste était surveillée de très près par les différentes Églises dont la catholicité était signifiée par des lettres de communion échangées entre les évêques. Puis vient cette importante remarque:

3. Dans cette succession d'évêques depuis saint Pierre jusqu'à Anastase, qui occupe aujourd'hui le même siège, s'il s'était glissé quelque évêque *traditor*, il n'en serait résulté aucun préjudice contre l'Église ni contre les chrétiens innocents; c'est à eux que, dans sa prévoyance, le Seigneur a dit au sujet des mauvais pasteurs : « *Faites ce qu'ils disent, ne faites pas ce qu'ils font, car ils disent et ne font pas* » (Mt 23, 3).

Autrement dit, l'Église continue sa route malgré les fautes de certains de ses membres. Telle est-elle dans son mystère et dans sa vocation qu'elle tient de Dieu ! Loin d'être « le club des parfaits », elle est un espace de sanctification pour ceux et celles qui se laissent conduire et renouveler par l'Esprit, à la suite du Christ. Selon la formule du protestant Karl Barth, elle est « à réformer sans cesse » (*semper reformanda*), moins dans sa structure, même s'il est nécessaire qu'elle suive l'évolution du monde pour pouvoir, selon la parole du pape Paul VI, à la fin du concile, « se faire conversation », que dans chacun de ses membres, devant Dieu.

Cela signifie qu'elle ne se réduit pas à ses évêques et encore moins à celui de Rome, ce qui d'ailleurs aurait été impensable au temps d'Augustin. Autrement dit, c'est parce qu'elle comprend de nombreux membres, plus ou moins avancés sur le chemin de la sainteté, sans compter tous les saints du ciel qui intercèdent pour ceux de la terre, que l'Église qui avance en terre étrangère, continue sa route malgré les fautes de ses membres. Elle est sainte par ses saints.

Mais Augustin qui s'est renseigné sur l'histoire du schisme, ne manque pas de rappeler les débuts peu glorieux du donatisme dans la ville de Cirta, avec l'ordination de l'évêque Sylvain, telle qu'on peut la lire dans les actes de la cité. En effet, durant la persécution de 303, alors qu'il était sous-diacre, lui et son évêque Paul, livrèrent les livres saints, ce qui ne l'empêcha pas, quelques années plus tard, d'être ordonné évêque de Cirta par Secundus de Tigisis, le primat de Numidie, assisté de trois évêques qui avaient tous les trois été *traditores* mais qui, après avoir reconnu leur faute, avaient été « *laissés au jugement de Dieu* », c'est-à-dire sans subir de sanction ecclésiastique, par ce même Secundus¹⁰. Le fait n'est pas banal pour les débuts de cette Eglise qui se revendique comme « l'Église des martyrs » ou des confesseurs ! Commentaire de Serge Lancel, « De quoi, si besoin était, rabattre le caquet de Pétilianus, l'actuel évêque donatiste de la ville, et champion, comme tous ses collègues, d'une Église « *sans ride ni tache* ». Pétilianus en avait d'abord été la victime : jeune avocat, encore catéchumène dans la foi de ses parents catholiques, il avait subi un véritable rapt de la part des schismatiques, qui l'avaient baptisé de force et ordonné ensuite contre son gré » (*Saint Augustin*, p. 393).

La lettre remonte ensuite aux débuts du schisme africain avec les différents appels donatistes adressés à Constantin contre Cécilien et comment ces appels furent rejetés successivement par le synode romain et le concile d'Arles, à la suite de quoi Constantin, lassé

⁹ Anastase fut pape du 27 novembre 399 au 19 décembre 401, ce qui permet de dater cette lettre.

¹⁰ Il s'agit de Donat de Masculi, Marin des Eaux de Tibilis, et Donat de Calama (cf. *Lettre 53,4*). C'est encore ce Secundus de Tigisis qui, en 312, intronisera à Carthage Majorinus contre Cécilien, ce qui, avec la rivalité de deux primats d'Afrique, signera le début du schisme.

de ces vaines procédures, « *en voyant que l'innocence de Cécilien était sortie triomphante de leurs accusations, témoigna violemment de la plus grande horreur contre les donatistes* » (§5). Mais ce n'est pas lui qui décida de l'orthodoxie ni de la communion dans l'Église.

6. Du reste, nous nous appuyons moins sur de pareils témoignages que sur les saintes Écritures, qui promettent le monde entier au Christ, pour être son héritage. Les donatistes s'en étant séparés par un schisme criminel, ils font grand bruit de crimes qui sont la paille dans la moisson du Seigneur : il faut souffrir qu'elle reste mêlée au grain jusqu'à ce que, par le dernier jugement, l'aire tout entière soit vannée. Ces crimes, vrais ou faux, ne font rien au froment du Seigneur qui doit croître jusqu'à la fin des siècles, dans le champ tout entier, c'est-à-dire dans le monde. Ce n'est pas le faux ange du prêtre donatiste qui parle ainsi, c'est le Seigneur dans l'Évangile (cf. Mt 13,30).

Ce qui fait l'étonnante modernité d'Augustin, c'est qu'il s'appuie constamment sur la parole de Dieu qui parle depuis son éternité, cette parole que l'Esprit Saint nous aide à comprendre pour rejoindre les hommes dans leur temps, mais sans pouvoir la contredire.

A quoi s'ajoute le schisme tout récent de Maximien qui, tellement ils sont aveuglés, n'a pas réussi à ébranler l'arrogance des donatistes!

6. [...] S'ils ne se regardent pas comme souillés par ceux qu'ils ont condamnés de leur propre bouche comme scélérats et sacrilèges, ceux qu'ils ont comparés à ces coupables que la terre engloutit tout vivants (cf. Nb16,31-33), s'ils communient avec eux après les avoir rétablis dans leur dignité épiscopale, qu'ils se réveillent donc ! Qu'ils songent à tout ce qu'il faut d'aveuglement et de folie pour répéter que le monde entier est souillé par des crimes commis en Afrique mais inconnus [du reste du monde], et que l'héritage du Christ a pu être effacé par la contagion des péchés d'Africains, alors que sa manifestation a été promise dans toutes les nations. Bref, ils ne veulent se voir eux-mêmes ni atteints ni souillés lorsqu'ils communient avec ceux dont ils ont reconnu et jugé les crimes.

Pourquoi ce double traitement ? Pourquoi ne pas avoir rebaptisé les anciens maximianistes comme ceux venant de la *Catholica* ?

4. Contre les lettres de Pétilien, en trois livres (entre 400 et 402)

Le plus simple est de lire la présentation qu'Augustin en donne dans les *Révisions II, 25* :

Avant d'achever les livres sur la Trinité et les livres du Commentaire littéral sur la Genèse, il me fallut d'urgence répondre à la lettre de Pétilien le donatiste, écrite contre la Catholica, ce que je n'ai pas pu différer. Au sujet de cette affaire, j'écrivis trois volumes. Dans le premier, à la première partie de la lettre qu'il avait adressée aux siens, car toute sa lettre n'était pas entre nos mains mais seulement la première partie, je répondis avec autant de promptitude et de vérité qu'il me fut possible. Même si ma réponse est adressée aux nôtres, elle est placée avec les deux autres, parce qu'elle traite de la même chose qu'eux. Plus tard, cependant, nous prîmes connaissance de la totalité de sa lettre, et je lui ai répondu avec autant de soin que je l'avais fait à Faust, le manichéen, c'est-à-dire en citant d'abord, sous son nom, chacun de ses arguments, et sous le mien ma réponse à chacun d'eux. Mais ce que j'avais écrit avant d'avoir la totalité de sa lettre, parvint à Pétilien qui, furieux, s'efforça de me répondre en ne me disant que ce qui lui plaisait à mon sujet, mais presque rien sur ce qui était en question. Il est facile de s'en rendre compte en rapprochant nos deux écrits, mais par égard envers ceux qui

auraient du mal à suivre, j'ai voulu moi-même le montrer en lui répondant, et c'est ainsi qu'un troisième livre a été ajouté à notre traité.

Nous voyons donc qu'Augustin a été mis par trois fois en présence d'écrits nouveaux venant de Pétilien : 1) le début de sa lettre pastorale, à laquelle il répondit par une lettre aux catholiques d'Hippone, les fidèles confiés à sa charge, probablement dès son retour dans sa ville ; 2) la totalité de la lettre pastorale de Pétilien, que l'on peut reconstituer grâce aux citations d'Augustin qui précèdent chacune de ses réponses, « *comme une conférence enregistrée par des notaires* », sauf que Pétilien est absent ; 3) enfin, la réponse d'Augustin au pamphlet composé par Pétilien contre lui et pour lequel les *Confessions* qui venaient d'être publiées, fournirent sans doute matière à médisances ou calomnies.

Regardons, par exemple, comment en II, 239, Augustin rappelle à Pétilien ce qu'il semble avoir oublié : comment il a été forcé à devenir donatiste.

236. *Pétilien* : David dit également : « *L'huile du pécheur n'oindra pas ma tête* ». De quel pécheur parle-t-il ? Est-ce de moi qui souffre de vos injustes poursuites, ou bien de vous qui persécutez un innocent ? »

Augustin répond en suivant l'ordre des donatistes : que vaut un sacrement donné par un pécheur comme l'évêque Optat, ce gildonien reconnu par tous, y compris par les donatistes, comme « *voleur, traître, oppresseur, principe de trouble et de désordre* » (II,237) ? Puis il cite intégralement le verset 5 du Psaume 140 dont Pétilien omettait le début : « *le juste me réformera dans sa miséricorde et il me fera des reproches, mais l'huile du pécheur n'oindra pas ma tête* ». Il est ici question du pécheur : non du traître, ni du persécuteur, mais de celui qui se reconnaît pécheur, ne serait-ce qu'en récitant chaque jour la prière du Seigneur !

En 238, Pétilien répond par le Psaume 132 : « *[...] Qu'il est bon, qu'il est heureux pour des frères d'habiter ensemble. C'est comme l'huile précieuse qui, répandue sur la tête, coule sur la barbe d'Aaron et descend sur le bord de son vêtement ; comme la rosée de l'Hermon qui descend sur le mont Sion...* ». Augustin, en 239, accepte la citation, avec cette interprétation fondée sur l'Écriture : *Christos* est la traduction grecque de l'hébreu *mashia'h*, qui veut dire « oint » ; « *la tête est la figure du Sauveur lui-même, dont l'Apôtre a dit : 'Il est lui-même la tête du corps de l'Église'* » (Col 1,18) ; la barbe est le symbole de la force, la figure de ceux qui dans l'Église n'ont pas peur de proclamer la vérité ; et la frange du vêtement est celle des fidèles qui, recevant la parole, ont atteint la perfection dans l'Église. Puis il poursuit :

239. *Augustin* : [...]. Reconnais donc comme il est bon et heureux pour des frères d'habiter dans l'unité (*in unum*). Reconnais la barbe d'Aaron, reconnais le bord du vêtement spirituel. Demande à la sainte Écriture où ces choses ont commencé : tu trouveras dans Jérusalem. [...] Pourquoi, dis-je, résistez-vous à cette tête quand elle témoigne et dit : « *La pénitence et la rémission des péchés seront prêchées en son nom à tous les peuples, en commençant par Jérusalem* » (Lc 24,47) ? Dans ce parfum, vous voulez voir le signe du chrême. Sans doute c'est, dans le genre visible, l'un des signes les plus sacrés ; comme le baptême lui-même. Pourtant il peut se trouver dans des hommes très mauvais, consumant leur vie dans les œuvres de la chair et qui ne posséderont pas le royaume des cieux, et donc n'appartenant ni à la barbe d'Aaron, ni à la frange de son vêtement, ni à aucun tissu du vêtement sacerdotal. [...] Distingue donc le sacrement visible - qui peut se rencontrer chez les bons et chez les méchants, les uns pour la récompense et les autres pour le jugement - de l'onction invisible de la charité, qui est la propriété des bons. Distingue ces choses, distingue-les et que Dieu te distingue du parti de Donat et te rappelle à la *Catholique*, à laquelle ils t'ont arraché quand tu n'étais que catéchumène, pour te lier par la chaîne mortifère des honneurs. La rosée de l'Hermon, descendue sur la montagne de Sion, ne peut être reçue par toi, puisque tu n'es pas dans la montagne de Sion, puisque tu n'appartiens pas à la cité

fondée sur la montagne et à qui appartient ce signe qui ne peut être caché (Mt 5,14). Voilà pourquoi cette cité est connue de toutes les nations alors que le parti de Donat (*pars Donati*) est inconnu d'un grand nombre de peuples, car il n'est pas cette Cité.

5. Contre Cresconius, grammairien du parti de Donat, en quatre livres (vers 405)

Même s'il en est séparé de quelques années, ce traité est dans le prolongement du traité *Contre les lettres de Pétilien*. Voici ce qu'en dit la notice des *Révisions II*, 26 qui nous indique également quelque chose sur la date de sa rédaction

Un certain Cresconius, grammairien, qui était donatiste, ayant trouvé ma lettre en réponse à ce que je connaissais alors de la lettre de Pétilien, pensa qu'il fallait me répondre et m'écrivit. Je répliquai à mon tour à son ouvrage par quatre livres, et dans les trois premiers je n'omis rien de ce qu'il fallait pour une réfutation générale. Mais les donatistes ayant condamné les maximianistes, leurs partisans, et rétabli dans leurs dignités quelques-uns d'entre eux, sans renouveler le baptême que ceux-ci avaient donné en dehors de leur communion, j'ai vu que dans cette seule affaire de quoi répondre à tout ce que Cresconius avait écrit. Alors j'ai ajouté un quatrième volume dans lequel j'ai montré, avec autant de soin et d'évidence que j'ai pu, tout ce qu'il en est. Quand j'ai écrit ces quatre livres, l'empereur Honorius avait déjà publié ses lois contre les donatistes.

Il s'agit de l'*Édit d'union* de 405 qui faisait du donatisme une hérésie, ce qui veut dire que la lettre du grammairien mit un certain temps à parvenir à son destinataire.

Quando ad te, Cresconi, mea scripta pervenire possent ignorans... La traduction nous oblige à changer l'ordre des mots, mais les premiers mots du traité en donne le ton. « Quand donc à toi, Cresconius, ignorant quand mes écrits pourront parvenir... » Il y a comme une attente réciproque entre le grammairien de Circa et l'ancien rhéteur des écoles de l'empire. D'où la longueur de ce traité¹¹, le plus élaboré des traités anti-donatistes d'Augustin.

Si les trois premiers livres répondent à la lettre de Cresconius, le quatrième exploite le point faible du schisme, tel qu'il s'est récemment dévoilé aux yeux d'Augustin, avec le schisme maximianiste. En effet, les évêques maximianistes condamnés ont été réintroduits dans leur Église, avec leurs titres, sans que soit renouvelé leur baptême, pas plus que ceux qu'ils avaient donné dans leur schisme. Voilà qui minait donc, dans le principe, le refus d'accepter le baptême catholique. Et puis n'avaient-ils pas, eux-mêmes, persécuté leurs dissidents ?

Le traité reprend des arguments développés ailleurs, mais Augustin a l'élégance de ne pas y renvoyer son destinataire et, pour assurer le succès de sa plaidoirie, il prend soin de rassembler toutes les pièces du dossier. Contentons-nous d'un exemple :

II, 4.6. Pèse avec soin tes paroles et les miennes. Avec certitude tu définis et tu dis : « L'hérésie est la secte de ceux qui suivent des doctrines différentes, le schisme est la séparation de ceux qui suivent la même doctrine ». Tu dis de même : « Entre vous et nous il n'y a qu'une seule et même religion, les mêmes sacrements, sans qu'on puisse signaler aucune différence dans les observances chrétiennes ». Si notre religion est une, si nous avons les mêmes sacrements, pourquoi donc réitérez-vous le baptême d'un chrétien ?

Si Cresconius insiste sur la distinction entre schisme et hérésie, c'est, comme le soutenait, on s'en souvient, l'évêque catholique Optat de Milève devant Parménien, pour soutenir que les donatistes ne sont pas concernés par la loi contre les hérétiques. Quand il écrivait sa lettre, Cresconius ne pouvait qu'ignorer que le *Décret d'union* ferait du donatisme une hérésie. Or, l'argumentation d'Augustin conduit à justifier le décret impérial, faisant du donatisme une hérésie, car seule une différence de doctrine peut expliquer que les donatistes rebaptisent les

¹¹ Serge Lancel, *Saint Augustin*, p. 395 parle de 500 longues pages qui exigèrent plusieurs mois de dictée.

catholiques qui passent chez eux, alors qu'ils ne rebaptisent pas leurs propres schismatiques, pas plus que les catholiques ne rebaptisent ceux qui le furent hors de leur Église.

C. La préparation de la conférence de Carthage

Le concile général catholique de Carthage du 14 juin 410 envoie à Ravenne une délégation de quatre évêques pour demander l'abolition de l'Édit de tolérance ainsi que la convocation d'une conférence entre les deux épiscopats pour en finir avec le schisme. À la première demande répond l'ordonnance du 25 août adressée au comte d'Afrique, Heraclianus, par laquelle est abrogé l'Édit du début de l'année et prévues la proscription et même la peine capitale contre les hérétiques convaincus du délit de réunion. La demande de conférence reçoit elle aussi une réponse favorable dans laquelle Honorius ne cache pas que son souci de défendre la foi catholique : le 14 octobre, le tribun notaire Flavius Marcellinus en est chargé de telle sorte que « *la raison manifeste confonde l'hérésie à l'issue des débats* ». Retardé par le sac de Rome (24-27 août), Marcellinus ne lancera sa convocation dans toute l'Afrique que le 19 janvier 411, mais en atténuant la « partialité » de l'ordre impérial : cette conférence ayant été demandée de part et d'autre, il promet un jugement impartial ainsi que la restitution aux donatistes des basiliques et des biens confisqués, de même que la suspension des lois répressives. La conférence devra se réunir dans les quatre mois après que sera connu le décret.

Carthage est alors envahie par un flot de réfugiés ayant fuit l'invasion des Goths en Italie, avec parmi eux le moine Pélage et Félix, l'évêque donatiste de Rome. Augustin, absent d'Hippone durant l'hiver précédent pour raison de santé, passe les fêtes de Pâques au milieu de ses fidèles puis parcourt les 300 km qui le séparent de Carthage où il arrive suffisamment tôt pour assister, le 18 mai, au défilé des évêques donatistes d'autant plus imposant que la plupart des évêques catholiques ne sont pas encore là. On sait qu'Augustin eut le temps de prêcher deux fois avant l'ouverture de la Conférence le 1^{er} juin : les Sermons 357 et 358 qui sont des éloges de la paix et de la charité en même temps qu'une demande de prière pour obtenir le retour des donatistes à l'unité catholique. A la fin du premier, il sollicite la générosité des Carthaginois pour héberger les évêques catholiques ; à la fin du second, il leur demande de ne pas s'approcher des lieux de la Conférence pour éviter toute occasion de trouble.

Sermon 357, « à la louange de la paix ».

1-2. [...] Qu'ils soient loués ceux qui aiment la paix. Quant à ceux qui la haïssent, il vaut mieux pour le moment les apaiser par l'enseignement et le silence, que de les provoquer par des reproches. Celui qui vraiment aime la paix, aime aussi ses ennemis. Ainsi, par exemple, si tu aimes cette lumière [terrestre], tu ne te mets pas en colère contre les aveugles, mais tu les plains [...] Si tu en avais les moyens ou la science ou le remède, tu courrais les guérir plutôt que les condamner. C'est pourquoi, si tu aimes la paix, que tu sois, aie pitié de celui qui n'aime pas ce que tu aimes et ne possède pas ce que tu possèdes. Telle est la nature de la chose que tu aimes, que tu ne puisses envier celui qui la possède avec toi. Il possède la paix avec toi et ne peut réduire ta possession. Alors que, quel que soit le bien terrestre que tu aimes, il t'est difficile de ne pas être jaloux de qui le possède. [...] Si tu veux augmenter ton avoir, augmente le nombre des propriétaires ...

4. Par conséquent, mes très chers, j'exhorte votre charité à leur manifester une bienveillance chrétienne et catholique. On va bientôt appliquer le remède. [...] Il faut les soigner avec précaution, les traiter avec douceur. Que personne n'engage de querelle, que personne ne veuille défendre par des disputes sa propre foi, de crainte que de cette querelle ne naisse l'étincelle qui fournisse l'occasion à ceux qui la cherchent [...] Rappelez-vous qu'il s'agit de guérir. Voyez comment les médecins savent flatter ceux qu'ils soignent, même des gens qui mordent. [...] Supportez, je vous en supplie, mes frères. Mais, dit quelqu'un, je ne peux supporter quelqu'un qui blasphème l'Église !

L'Église te demande précisément de supporter parce qu'on blasphème l'Église. Un autre dira : Il déblatère contre mon évêque ; il accuse mon évêque de crime et je garde le silence ? Qu'il accuse, mais tais-toi, non en approuvant, mais en supportant. En cela, tu serviras ton évêque si, dans ce temps qui est le nôtre, tu ne te mêles de rien. Comprends ce qui est en train de se passer, garde la tête froide ...

Dans le *Sermon 358*, Augustin formule le souhait que la charité l'emporte sur l'animosité et que, dans l'apparente défaite que représenterait pour eux le fait de reconnaître leur erreur, les donatistes deviennent vraiment vainqueurs, non pas sur leurs frères catholiques, mais sur l'esprit de division qui s'oppose à l'Esprit Saint. À la suite de saint Paul qui demandait aux Corinthiens au nom de qui ils ont été baptisés, il ajoute : « *Si ce n'est pas au nom de Paul, c'est encore moins au nom de Cécilien ; et encore bien moins, oui bien moins, au nom de Donat* ». Ni Cécilien, ni Donat ne sont, chacun, le père de leur Église. Ils ne peuvent être que des frères en Christ, eux qui prient le même Seigneur. Et Augustin d'énoncer devant ses fidèles la proposition des évêques catholiques qu'on peut lire par ailleurs dans leur lettre synodale du 25 mai 411, adressée à Marcellinus.

Sermon 358, « de la paix et de la charité »

4. [...] Vous voulez être évêques ? Soyez-le avec nous. Le peuple ne veut pas deux évêques ? Soyez avec nous frères dans l'héritage. N'empêchons pas la paix du Christ à cause de nos honneurs. Quel honneur recevrons-nous dans la paix du ciel si nous défendons maintenant notre honneur par un procès terrestre ? Que soit enlevé le mur de l'erreur et soyons-en au même point. Reconnais-moi comme un frère ; je te reconnais comme un frère ; mais seulement une fois que sera retiré le schisme, retirée l'erreur, retirée la division. Que tout cela soit corrigé et tu es mien. Tu ne veux pas devenir mien ? Moi, si tu te corriges, je veux être tien. Donc, une fois enlevée l'erreur entre nous, comme un mur de pierres de contradiction et de division, sois mon frère et que je sois ton frère, et que tous deux nous soyons au Seigneur qui est le mien et le tien.

Ces propositions, formulées par Augustin, tellement il faisait sienne la cause de l'Église, furent celles de l'épiscopat catholique tout entier, une fois qu'il fut réuni dans sa basilique à Carthage, comme les donatistes dans la leur¹², pour répondre à l'édit du tribun Marcellinus précisant les modalités de la conférence. Parmi elles, il était dit que seuls pourraient prendre part aux débats sept porte-parole de chaque camp, avec leurs assistants, « *leurs mandants devant ratifier d'avance, par lettre synodale revêtue de leurs souscriptions, tous les actes des évêques par eux mandatés* »¹³. Les donatistes qui comptaient sur leur nombre pour défendre leur cause, exigèrent d'assister tous aux débats. Les catholiques quant à eux acceptèrent la règle fixée par le légat impérial, l'important à leurs yeux étant avant tout que l'on se réconcilie, sans que l'on puisse parler de la victoire d'un camp sur l'autre camp. D'où ces propositions très ouvertes, et en quelque sorte désarmantes, évoquées dans son sermon par Augustin au peuple de Carthage.

Les catholiques sont convaincus d'être dans la vérité telle qu'on la trouve dans l'Écriture et c'est à contrecœur qu'ils ont fait appel au pouvoir impérial, chose dont les donatistes, depuis leur mise en accusation de Cécilien en 312, ne se sont jamais privés, chaque fois qu'ils estimaient pouvoir en tirer quelque avantage. Si, pour Honorius, il faut en finir avec le schisme, par les moyens dont il dispose en tant qu'empereur, Augustin et ceux qui le voient comme leur défenseur providentiel, veulent convaincre plutôt que vaincre. D'où les propositions très ouvertes faites aux donatistes.

Mais n'était-ce pas anticiper trop vite sur le succès de la Conférence ?

¹² On a pu compter 286 évêques catholiques et 279 donatistes. La lettre synodale des catholiques est la *Lettre 128* dans la correspondance d'Augustin.

¹³ S. Lancel *Saint Augustin*, p. 419.